

Quelle voie pour une économie soutenable ?

Face à la crise sanitaire, et en particulier à l'arrêt de l'économie imposé par le confinement, les gouvernements ont privilégié des mesures massives et non ciblées de soutien aux entreprises, en particulier en termes de trésorerie et d'activité partielle. Lorsque le confinement sera levé, et que l'activité économique pourra reprendre, un plan de sortie de crise sera nécessaire. Il devra intégrer les préoccupations environnementales, et plus généralement de soutenabilité. Ce sera aussi l'occasion de questionner la cohérence de nos politiques d'investissement et d'innovation, afin de ne pas répliquer les plans de relance pratiqués ces dernières décennies (concrètement, par exemple, éviter de subventionner à cette occasion l'achat de véhicules thermiques ou conditionner le soutien au transport aérien au paiement au juste prix de ses émissions de carbone).

Les niveaux de dépenses publiques franchiront de fait un nouveau palier, qui nous oblige à poser la question de leurs modalités de financement, dans une perspective de justice et de soutenabilité : dette, fiscalité, monnaie et intervention des banques centrales ? Et comment s'articuleront les niveaux nationaux, intergouvernementaux, et européens ?

C'est confiné loin de chez moi, car venu dans l'urgence, chez une personne accidentée devenue dépendante (fracture opérée du poignet droit) et dans l'impossibilité, faute de réponse des représentants de l'autorité sur ma faculté de me déplacer afin remplacer une prothèse auditive et de me procurer les lunettes commandée avant l'assignation à résidence afin de ma protéger du glaucome lorsque je travaille sur écran que je participe à cette consultation.

Je voudrais tout d'abord faire le point sur les mesures mise en place, qui dupliquent celles décidées en catastrophe pour limiter une crise financière déclenchée par une crise financière financière localisée une mauvaise gestion de ses impacts et une carence des agence de notation dans l'évaluation des risques surtout dans leur localisation.

Elle ne peuvent que résoudre une crise de liquidité, mais les processus est inversé, la crise économique déclenchée par les mesures de confinement précède la crise financière. Je n'ai pas eu le loisir d'analyser en détail les mesures prises par les principales économies mondiales, et donc n'émettrais qu'un diagnostic restreint à notre pays.

Deux points importants me semblent se dégager des mesures annoncées :

1. la stérilisation indemnisée d'une grande partie de nos force vives disproportionnée par rapport au risque sanitaire et orientée sur l'adaptation des services sanitaires de l'État pour accueillir dans un système inadapté des malade en grand nombre avec des degrés d'urgence et des capacité de guérison différents ;
2. une offre de soutien de trésorerie basée sur la dette, ce qui suppose une capacité de remboursement, ce qui n'est pas le cas.

Dans les deux cas de figure la réponse me semble inadaptée. En outre elle laisse dans l'incertitude toute les activités de service ou d'assistance.

En outre l'État, n'as pas il me semble une vocation assurantielle, mais de gestion et les hausses de notre fiscalité, mal réparties et assortie de transferts de charges pour l'économie plaident pour l'inverse. L'évocation dans la présentation du thème de l'aide aux véhicules thermiques me semble tout a fait emblématique d'une approche doctrinale et non adaptée à la réalité expliquant la génération de la contestation des Gilets Jaunes.

Ces contestation faites quelles suggestions faire pour rectifier le tir et préparer un retour à la normale. Les quelques initiatives présentées par les médias, prouvent que notre pays a de la ressource et la célébration des Fintechs, démontre notre créativité collective. Et nous l'avons stérilisée.

Je proposerais donc deux voies d'expérimentations :

La première concerne le volet financier sur lequel je suis le plus compétent.

Quel que soit le volume qui semble colossal des allocations prévues, il sera insuffisant et générera tel que conçu forcément des iniquités. L'impact des stérilisations a été lourdement mésestimé, et en outre la centralisation des aide sur nos nationaux va lourdement pénaliser nos fournisseurs avec des effets en retour dont je suis incapable de mesurer l'ampleur, notamment faute de données accessibles à mon niveau.

Comme nous sommes sur des données de flux deux phénomènes y sont liés :

- un décalage temporel ;
- une perte de rémunération

Le décalage temporel peut être traité par de la dette, par contre la rémunération ne peut l'être que par une indemnisation sous une forme ou un autre.

Dans les deux cas pour avoir les résultats optimum, il est nécessaire de générer une motivation qui se traduise par la quasi certitude de succès de la démarche.

Le processus mis en place sous forme de prêts bancaires peut être pérennisé mais la garantie de l'État me semble une mauvaise approche et susceptible de générer des risques difficiles à évaluer sur sa signature et à terme sur l'ensemble du processus et sur son coût.

Il serait préférable que ces prêts soient renouvelables sans limite à l'initiative de l'emprunteur assortie des trois clauses majeures en usage pour les opérations de négoce international :

1. la clause de force majeure (MAC clause) qui permettra si les choses tournent mal pour l'emprunteur de renégocier ou de demander son moratoire total ou partiel ;
2. la clause de retour à meilleure fortune qui permet à la banque de ne pas considérer le crédit comme en défaut ;
3. la clause d'avarie commune, qui permet de solidariser une chaîne clients/fournisseur dans un processus de production et qui assure à la banque le support d'une solidarité technique.

Afin de ne pas peser sur les bilans bancaire, ces prêts seront intégralement réescompté sans recours par la banque centrale, mais en lui faisant bénéficiaire de la clause de retour à meilleure fortune avec un taux non soumis à l'anatocisme inférieur à 1%.

Ces dispositions protègent l'État, les banques et la banque Centrale et permettent de gérer le temps dans la mesure où l'État garantie une concurrence équilibrée basée sur prioritairement sur de critères de qualité.

Pour ce qui concerne la rémunération, l'utilisation même du vocable chômage partiel avec taux d'indemnisation inférieur au salaire perçu, me semble la consécration d'une stérilisation et d'une dévalorisation. Il est clair que même en étant optimiste dans un premier temps l'activité économique va marquer le pas.

Or les mesures confinement l'on montré nombre de secteurs sont sous tension alors qu'une grande partie de la population est contrainte à l'oisiveté.

Or la mission première de l'État me semble être de fournir aux citoyens un cadre favorable pour développer leurs compétences ou leur inventivité.

C'est donc dans ces circonstance de donner un cadre qui permette :

1. d'utiliser les savoir faire inemployé
2. de couvrir les besoins dans les secteurs sous tension, notamment dans les domaines d'assistance, de gestion, de transport etc.
3. de préparer une démarche d'anticipation de risque catastrophique, qui peut être illustré par le feuilleton des masques chirurgicaux.

Il convient donc d'instituer un contrat de travail utilisable en période de danger qui permette aux administration et aux entité territoriale de recruter au tarif de l'emploi principal et avec une prime en cas de risque supplémentaire, de contrainte particulière ou de déplacement et indemnisation des frais engagés.

En cas de nécessité d'adaptation des compétences le contrat pourra inclure une formations diplômante, ou concerner un transfert de compétences en vue de couvrir un secteur sous tension. Ce type de concept, pourrais s'étendre à l'échelle européenne afin notamment de porter remèdes aux distorsions de concurrence dont nombre de firmes françaises se plaignent.

J'ai évoqué les problèmes qui vont se poser notamment en matière agricole avec un repliement sur des productions nationales qui ne prennent pas en compte notamment les problèmes de décalages de maturité dans nombre de produits frais avec des échanges croisés et différés entre pays, et une extension vers ceux du pourtour méditerranéen.

Je n'ai qu'une faible connaissance de ces marchés, et ne peux faute de données suffisamment détaillées disponibles donner une analyse circonstanciée liée à ces problèmes. Toutefois je peux orienter les choix dans une approche de gestion de risques, à adapter à chaque type de flux.

Le sujet est de tendre vers une agriculture plus respectueuse des écosystèmes, et donc de maîtriser une information de terrain en matière de conditions de productions par les opérateurs hors de la composante prix. Afin de limiter principalement ces risques sur le contrôle de l'information, sur laquelle le distributeur final porte une responsabilité, de limiter les distances de commercialisation avec une obligation de présence sur place pourrait à la fois avoir un impact significatif sur le bilan carbone et sur le gradient de qualité.